



Le Conseil d'Etat

609-2022

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
3003 Berne

Concerne : consultation sur le Scénario-cadre 2030/2040 pour la planification du réseau électrique

Madame la Conseillère fédérale,

En date du 24 novembre 2021, vous avez prié notre Conseil de vous transmettre son avis sur le projet mentionné en marge, et nous vous en remercions.

Notre Conseil est favorable au principe d'une planification supérieure en matière de réseaux électriques afin d'améliorer la sécurité de planification des investissements liés aux réseaux. Il salue donc l'élaboration d'un scénario-cadre d'économie énergétique et ses trois propositions représentant l'éventail des développements probables d'ici 2030 et 2040 (Scénario 1 "Référence", Scénario 2 "Divergence" et Scénario 3 "Couplage des secteurs") et reposant toutes sur l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050 (Chapitres 2 et 3).

Notre Conseil soutient très nettement le Scénario dit de "Référence" puisqu'il se caractérise par un développement rapide de la production indigène d'électricité renouvelable, en particulier du photovoltaïque (Chapitre 3, section 3.1). Il estime cependant que le Scénario dit de "Divergence", essentiellement fondé sur l'électrification du secteur des transports et du bâtiment, ainsi que sur le développement relatif de la production indigène d'électricité de sources renouvelables, demeure malheureusement plausible (Chapitre 3, section 3.2).

Ce scénario repose notamment sur la stagnation des "conditions cadres actuelles" parmi lesquelles il faut ajouter les réalités territoriales propres à chaque région suisse. En outre, nous relevons que le solde d'importation d'électricité du Scénario 2 demeure résolument élevé. Dès lors, l'essor des énergies renouvelables s'en trouve réduit et ne pourra être pris plus sérieusement en compte (Chapitre 3, section 3.2).

Il convient par ailleurs de souligner, à propos du processus à venir de régionalisation des indicateurs nationaux du scénario-cadre et des exigences spécifiques au réseau, qu'ils ne sont pas les seuls paramètres dont les gestionnaires de réseaux ont besoin pour leur planification. Dans le cadre de ce processus, d'autres paramètres, qui ne sont pas explicitement mentionnés ici, sont nécessaires, tels que les intentions et orientations prises par les cantons en matière d'aménagement du territoire et d'énergie. Il convient donc de préciser dans ce chapitre que les données correspondantes doivent être produites de concert avec les cantons. Plus largement, nous estimons qu'il sera judicieux d'effectuer les études nécessaires avec les cantons afin d'articuler ces différentes échelles.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

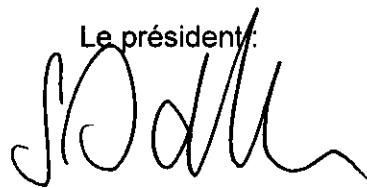
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco